



À la séance régulière du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 10 avril 2024 et à laquelle sont présents :

M. Renaud Arguin (Saint-Tharcisius)	Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Marcel Belzile (Sayabec)	M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
Mme Sylvie Blanchette (Amqui)	M. Sébastien Lévesque (Sainte-Irène)
M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Guy Gendron (Saint-Noël)
M. Martin Carrier (Saint-Damase)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Patrick Fillion (Saint-Moïse)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Gérard Grenier (Lac-au-Saumon)	M. Carol Poitras (Sainte-Florence)
M. Georges Guénard (Saint-Vianney)	Mme Odile Roy (Causapscal)

tous formant quorum sous la présidence de la préfète, Mme Chantale Lavoie.

MM Joël Tremblay, greffier-trésorier et Pascal St-Amand, greffier adjoint sont aussi présents.

Résolution CM 2024-109 précisant la nature des situations nécessitant l'utilisation d'une autre langue que le français dans les communications de la MRC de La Matapédia

Considérant que l'article 29.15 de la *Charte de la langue française* stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section I de ladite Charte;


Considérant que la MRC de La Matapédia est un organisme de l'Administration visé et que l'organisation doit se conformer à la disposition;

En conséquence, sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Patrick Fillion, il est résolu :

- D'informer le ministère de la Langue française que la MRC de La Matapédia utilise exclusivement le français dans toutes ses communications;
- Que la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la *Charte de la langue française*;
- Que la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site Internet de la MRC de La Matapédia et envoyée par courriel à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
CE 11 AVRIL 2024


Chantale Lavoie
Préfète


Pascal St-Amand
Greffier adjoint